Cahier des charges de l'Indication Géographique Protégée

« Miel de tilleul de Picardie »

Homologué par arrêté du 26 juin 2024 relatif à l'homologation du cahier des charges concernant la dénomination « Miel de tilleul de Picardie » en vue de la transmission à la Commission européenne d'une demande d'enregistrement en tant qu'indication géographique protégée, JORF n° 0158 du 5 juillet 2024

Bulletin officiel du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire n° 2024-28

SERVICE COMPETENT DE L'ETAT MEMBRE

Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)
Arborial – 12, rue Rol-Tanguy
TSA 30003 – 93555 Montreuil-sous-Bois Cedex
Tél : (33) (0)1 73 30 38 00
Fax : (33) (0)1 73 30 38 04
Courriel : info@inao.gouv.fr

GROUPEMENT DEMANDEUR

Association Miels des Hauts-de-France
Chambre d'Agriculture
19 Bis Rue Alexandre Dumas
80090 Amiens
Tél. : (33) (0)3 21 60 57 70
Courriel : tilleuldepicardie@gmail.com

Composition : Le groupement est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 composée d'apiculteurs et de conditionneurs de miel de tilleul de Picardie.

TYPE DE PRODUIT

Classe 1.4. Autres produits d'origine animale (œufs, miel, produits laitiers sauf beurre, etc…)

1) DENOMINATION DU PRODUIT

« Miel de tilleul de Picardie »

2) DESCRIPTION DU PRODUIT

Le « Miel de tilleul de Picardie » est un miel produit par les abeilles de l'espèce Apis mellifera à partir du nectar des fleurs du *Tilia sp*. C'est un miel monofloral.

Il se présente sous forme liquide ou cristallisée.

- **Caractéristiques physico-chimiques**

Les caractéristiques chimiques sont :

Conductivité électrique (mS/cm)	≤ 0,7

Teneur en eau (%)	≤ 18
Taux d'Hydroxyméthylfurfural (mg/kg)	≤ 10 à la sortie de l'extraction

- **Caractéristiques polliniques**

Le « Miel de tilleul de Picardie » présente un spectre pollinique composé de pollens de différentes espèces botaniques. Toutefois la présence des trois pollens suivants : châtaignier, tilleul, ronce, est recherchée car ce sont des marqueurs de l'aire géographique de l'IGP. Le « Miel de Tilleul de Picardie » contient au moins un de ces pollens en proportion dominante ou d'accompagnement (cf. tableau ci-dessous).

Certains miels de tilleul de Picardie peuvent ne pas contenir de pollens dominants ou d'accompagnement. Dans ce cas, au moins un des marqueurs polliniques doit se retrouver en pollen isolé. L'essence tilleul produit peu de pollen ce qui explique qu'il n'est pas présent en grande quantité.

Le tableau ci-dessous présente les pollens les plus fréquemment trouvés dans le « Miel de Tilleul de Picardie ». Ces pollens se retrouvent selon des associations et proportions variables.

Pollens dominants (> 45%)	Pollens d'accompagnement (Entre 15% et 45%)	Pollens isolés (< 15%)
Tilleul Châtaignier	Tilleul Châtaignier Ronce	Astéracées, Fruitiers, Poacées, tournesol, Renonculacées, lamiacées, Brassicacées, Rosacées, Trèfle, Vipérine Vesce, Oléacées, Ronces, Plantin, tilleul, Apiacées, Pissenlit

- **Caractéristiques organoleptiques**

- Texture : homogène (sans séparation de phases), liquide ou cristallisée
- Teinte claire, de couleur jaune paille avec des reflets verdâtres
- Odeur : végétale avec des notes fraîches, mentholées d'intensité moyenne à forte
- Saveur : rafraîchissante et mentholée ou pharmaceutiques, astringente, sucrosité moyenne, acidité moyenne
- Persistance en bouche : moyenne à forte

3) DÉLIMITATION DE L'AIRE GÉOGRAPHIQUE

Toutes les étapes de production, de la pose des ruches à la récolte des hausses, sont réalisées dans l'aire de l'indication géographique protégée « Miel de tilleul de Picardie », qui s'étend aux territoires des 1481 communes suivantes, sur la base du code officiel géographique de 2023 :

Département de l'Aisne (02) :

Communes incluses en totalité :

Abbécourt, Acy, Aizelles, Aizy-Jouy, Allemant, Ambleny, Ambrief, Amifontaine, Amigny-Rouy, Ancienville, Andelain, Anizy-le-Grand, Annois, Arrancy, Athies-sous-Laon, Aubigny-en-Laonnois, Audignicourt, Augy, Aulnois-sous-Laon, Autreville, Bagneux, Barenton-Bugny, Barisis-aux-Bois, Bassoles-Aulers, Beaumont-en-Beine, Beaurieux, Belleu, Bernoy-le-Château, Berny-Rivière, Berrieux, Berry-au-Bac,

Bertaucourt-Epourdon, Besmé, Besny-et-Loizy, Béthancourt-en-Vaux, Bichancourt, Bieuxy, Bièvres, Billy-sur-Aisne, Billy-sur-Ourcq, Blanzy-lès-Fismes, Blérancourt, Boncourt, Bouconville-Vauclair, Bouffignereux, Bourg-et-Comin, Bourguignon-sous-Coucy, Bourguignon-sous-Montbavin, Braine, Brancourt-en-Laonnois, Braye, Braye-en-Laonnois, Brenelle, Brie, Bruyères-et-Montbérault, Bucy-le-Long, Bucy-lès-Cerny, Bucy-lès-Pierrepont, Buzancy, Caillouël-Crépigny, Camelin, Caumont, Celles-sur-Aisne, Cerny-en-Laonnois, Cerny-lès-Bucy, Cerseuil, Cessières-Suzy, Chacrise, Chaillevois, Chambry, Chamouille, Champs, Charmes, Chassemy, Chaudardes, Chaudun, Chauny, Chavignon, Chavigny, Chavonne, Chérêt, Chermizy-Ailles, Chevregny, Chivres-en-Laonnois, Chivres-Val, Chivy-lès-Étouvelles, Chouy, Ciry-Salsogne, Clacy-et-Thierret, Clamecy, Cœuvres-et-Valsery, Colligis-Crandelain, Commenchon, Concevreux, Condé-sur-Aisne, Condren, Corbeny, Corcy, Coucy-la-Ville, Coucy-le-Château-Auffrique, Coucy-lès-Eppes, Courcelles-sur-Vesle, Courmelles, Courtrizy-et-Fussigny, Couvrelles, Couvron-et-Aumencourt, Coyolles, Craonne, Craonnelle, Crécy-au-Mont, Crépy, Crouy, Cuffies, Cugny, Cuiry-Housse, Cuiry-lès-Chaudardes, Cuissy-et-Geny, Cuisy-en-Almont, Cutry, Cys-la-Commune, Dampleux, Deuillet, Dhuizel, Dizy-le-Gros, Dommiers, Droizy, Épagny, Eppes, Étouvelles, Faverolles, Festieux, Filain, Fleury, Folembray, Fontenoy, Fourdrain, Fresnes-sous-Coucy, Fressancourt, Gizy, Goudelancourt-lès-Berrieux, Grand-Rozoy, Guivry, Guny, Haramont, Hartennes-et-Taux, Jouaignes, Jumencourt, Jumigny, Juvigny, Juvincourt-et-Damary, La Ferté-Milon, La Malmaison, La Neuville-en-Beine, La Selve, La Ville-aux-Bois-lès-Pontavert, Laffaux, Landricourt, Laniscourt, Laon, Lappion, Largny-sur-Automne, Launoy, Laval-en-Laonnois, Laversine, Le Plessier-Huleu, Les Septvallons, Lesges, Leuilly-sous-Coucy, Leury, Lierval, Liesse-Notre-Dame, Limé, Longpont, Lor, Louâtre, Maast-et-Violaine, Maizy, Manicamp, Marchais, Marest-Dampcourt, Margival, Marizy-Sainte-Geneviève, Martigny-Courpierre, Mauregny-en-Haye, Mercin-et-Vaux, Merlieux-et-Fouquerolles, Meurival, Missy-aux-Bois, Missy-lès-Pierrepont, Missy-sur-Aisne, Molinchart, Monampteuil, Monceau-lès-Leups, Monceau-le-Waast, Mons-en-Laonnois, Montaigu, Montbavin, Montchâlons, Montgobert, Monthenault, Montigny-Lengrain, Morsain, Mortefontaine, Moulins, Moussy-Verneuil, Muret-et-Crouttes, Muscourt, Nampteuil-sous-Muret, Nanteuil-la-Fosse, Neuflieux, Neuville-sur-Ailette, Neuville-sur-Margival, Nizy-le-Comte, Noroy-sur-Ourcq, Nouvion-le-Vineux, Nouvron-Vingré, Œuilly, Ognes, Oigny-en-Valois, Orgeval, Osly-Courtil, Ostel, Oulches-la-Vallée-Foulon, Paars, Paissy, Pancy-Courtecon, Parcy-et-Tigny, Parfondru, Pargnan, Pargny-Filain, Pasly, Pernant, Pierremande, Pinon, Ploisy, Ployart-et-Vaurseine, Pommiers, Pont-Arcy, Pontavert, Pont-Saint-Mard, Prémontré, Presles-et-Boves, Presles-et-Thierny, Prouvais, Proviseux-et-Plesnoy, Puiseux-en-Retz, Quierzy, Quincy-Basse, Ressons-le-Long, Retheuil, Rogécourt, Roucy, Royaucourt-et-Chailvet, Rozières-sur-Crise, Saconin-et-Breuil, Saint-Aubin, Saint-Bandry, Saint-Christophe-à-Berry, Sainte-Croix, Sainte-Preuve, Saint-Erme-Outre-et-Ramecourt, Saint-Gobain, Saint-Mard, Saint-Nicolas-aux-Bois, Saint-Paul-aux-Bois, Saint-Pierre-Aigle, Saint-Rémy-Blanzy, Saint-Thomas, Samoussy, Sancy-les-Cheminots, Selens, Septmonts, Septvaux, Serches, Sermoise, Servais, Serval, Silly-la-Poterie, Sinceny, Sissonne, Soissons, Sommette-Eaucourt, Soucy, Soupir, Taillefontaine, Tartiers, Terny-Sorny, Troësnes, Trosly-Loire, Trucy, Ugny-le-Gay, Urcel, Vailly-sur-Aisne, Vassens, Vasseny, Vassogne, Vaucelles-et-Beffecourt, Vaudesson, Vauxaillon, Vauxbuin, Vauxrezis, Vauxtin, Vendresse-Beaulne, Venizel, Verneuil-sous-Coucy, Versigny, Veslud, Vézaponin, Vic-sur-Aisne, Viel-Arcy, Vierzy, Villemontoire, Villeneuve-Saint-Germain, Villeneuve-sur-Aisne, Villequier-Aumont, Villers-Cotterêts, Villers-Hélon, Viry-Noureuil, Vivaise, Vivières, Vorges, Vregny, Vuillery, Wissignicourt

Département de l'Oise (60) :

Communes incluses en totalité :

Abbecourt, Abbeville-Saint-Lucien, Acy-en-Multien, Agnetz, Airion, Allonne, Amblainville, Amy, Andeville, Angicourt, Angivillers, Angy, Ansacq, Ansauvillers, Antheuil-Portes, Antilly, Appilly, Apremont, Armancourt, Arsy, Attichy, Auchy-la-Montagne, Auger-Saint-Vincent, Aumont-en-Halatte, Auneuil, Auteuil, Autheuil-en-Valois, Autrêches, Aux Marais, Avilly-Saint-Léonard, Avrechy, Avricourt, Avrigny, Babœuf, Bacouël, Bailleul-le-Soc, Bailleul-sur-Thérain, Bailleval, Bailly, Balagny-sur-Thérain, Barbery, Bargny, Baron, Baugy, Bazicourt, Beaudéduit, Beaugies-sous-Bois, Beaulieu-les-Fontaines, Beaurains-lès-Noyon, Beaurepaire, Beauvais, Beauvoir, Béhéricourt, Belle-Église, Belloy, Berlancourt, Berneuil-en-Bray, Berneuil-sur-Aisne, Berthecourt, Béthancourt-en-Valois, Béthisy-Saint-Martin, Béthisy-Saint-Pierre, Betz, Bienville,

Biermont, Bitry, Blaincourt-lès-Précy, Blancfossé, Blicourt, Blincourt, Boissy-Fresnoy, Bonlier, Bonneuil-en-Valois, Bonneuil-les-Eaux, Bonvillers, Boran-sur-Oise, Borest, Bornel, Boubiers, Bouconvillers, Bouillancy, Boullarre, Boulogne-la-Grasse, Boursonne, Boury-en-Vexin, Boutencourt, Braisnes-sur-Aronde, Brasseuse, Brégy, Brenouille, Bresles, Breteuil, Brétigny, Breuil-le-Sec, Breuil-le-Vert, Broyes, Brunvillers-la-Motte, Bucamps, Bulles, Bury, Bussy, Caisnes, Cambronne-lès-Clermont, Cambronne-lès-Ribécourt, Campagne, Campremy, Candor, Canly, Cannectancourt, Canny-sur-Matz, Carlepont, Catenoy, Catheux, Catigny, Catillon-Fumechon, Cauffry, Cauvigny, Cempuis, Cernoy, Chamant, Chambly, Chambors, Chantilly, Chaumont-en-Vexin, Chavençon, Chelles, Chepoix, Chevincourt, Chèvreville, Chevrières, Chiry-Ourscamp, Choisy-au-Bac, Choisy-la-Victoire, Choqueuse-les-Bénards, Cinqueux, Cires-lès-Mello, Clairoix, Clermont, Coivrel, Compiègne, Conchy-les-Pots, Conteville, Corbeil-Cerf, Cormeilles, Coudun, Couloisy, Courcelles-Epayelles, Courcelles-lès-Gisors, Courteuil, Courtieux, Coye-la-Forêt, Cramoisy, Crapeaumesnil, Creil, Crépy-en-Valois, Cressonsacq, Crèvecœur-le-Grand, Crèvecœur-le-Petit, Crisolles, Croissy-sur-Celle, Croutoy, Crouy-en-Thelle, Cuignières, Cuise-la-Motte, Cuts, Cuvergnon, Cuvilly, Cuy, Daméraucourt, Dargies, Delincourt, Dieudonné, Dives, Doméliers, Domfront, Dompierre, Duvy, Écuvilly, Élincourt-Sainte-Marguerite, Éméville, Énencourt-Léage, Épineuse, Éragny-sur-Epte, Ercuis, Ermenonville, Erquery, Erquinvillers, Esches, Esquennoy, Essuiles, Estrées-Saint-Denis, Étavigny, Étouy, Ève, Évricourt, Fay-les-Étangs, Feigneux, Ferrières, Fitz-James, Flavacourt, Flavy-le-Meldeux, Fléchy, Fleurines, Fleury, Fontaine-Bonneleau, Fontaine-Chaalis, Fontaine-Saint-Lucien, Fouilleuse, Foulangues, Fouquenies, Fouquerolles, Fournival, Francastel, Francières, Fréniches, Fresne-Léguillon, Fresnières, Fresnoy-en-Thelle, Fresnoy-la-Rivière, Fresnoy-le-Luat, Frétoy-le-Château, Frocourt, Froissy, Gannes, Genvry, Gilocourt, Giraumont, Glaignes, Godenvillers, Goincourt, Golancourt, Gondreville, Gournay-sur-Aronde, Gouvieux, Gouy-les-Groseillers, Grandfresnoy, Grandrû, Grandvillers-aux-Bois, Grandvilliers, Grez, Guignecourt, Guiscard, Gury, Hadancourt-le-Haut-Clocher, Hainvillers, Hardivillers, Haudivillers, Haute-Épine, Hautefontaine, Heilles, Hémévillers, Hénonville, Herchies, Hermes, Hétomesnil, Hodenc-l'Évêque, Hondainville, Houdancourt, Ivors, Ivry-le-Temple, Jaméricourt, Janville, Jaulzy, Jaux, Jonquières, Jouy-sous-Thelle, Juvignies, La Chapelle-en-Serval, La Corne-en-Vexin, La Drenne, La Hérelle, La Houssoye, La Neuville-en-Hez, La Neuville-Roy, La Neuville-Saint-Pierre, La Neuville-sur-Oudeuil, La Neuville-sur-Ressons, La Rue-Saint-Pierre, La Villeneuve-sous-Thury, Laberlière, Laboissière-en-Thelle, Labosse, Labruyère, Lachapelle-Saint-Pierre, Lachaussée-du-Bois-d'Écu, Lachelle, Lacroix-Saint-Ouen, Lafraye, Lagny, Lagny-le-Sec, Laigneville, Lamécourt, Lamorlaye, Larbroye, Lassigny, Lataule, Lattainville, Lavacquerie, Laverrière, Laversines, Lavilletertre, Le Coudray-sur-Thelle, Le Crocq, Le Fayel, Le Fay-Saint-Quentin, Le Frestoy-Vaux, Le Gallet, Le Hamel, Le Mesnil-Conteville, Le Mesnil-en-Thelle, Le Mesnil-Saint-Firmin, Le Mesnil-sur-Bulles, Le Mesnil-Théribus, Le Meux, Le Mont-Saint-Adrien, Le Plessier-sur-Bulles, Le Plessier-sur-Saint-Just, Le Plessis-Belleville, Le Plessis-Brion, Le Plessis-Patte-d'Oie, Le Ployron, Le Quesnel-Aubry, Le Saulchoy, Le Vaumain, Léglantiers, Les Ageux, Les Hauts-Talican, Lévignen, Liancourt, Liancourt-Saint-Pierre, Libermont, Lierville, Lieuvillers, Lihus, Litz, Loconville, Longueil-Annel, Longueil-Sainte-Marie, Lormaison, Luchy, Machemont, Maignelay-Montigny, Maimbeville, Maisoncelle-Saint-Pierre, Maisoncelle-Tuilerie, Marest-sur-Matz, Mareuil-la-Motte, Mareuil-sur-Ourcq, Margny-aux-Cerises, Margny-lès-Compiègne, Margny-sur-Matz, Marolles, Marquéglise, Maucourt, Maulers, Maysel, Mélicocq, Mello, Ménévillers, Méru, Méry-la-Bataille, Milly-sur-Thérain, Mogneville, Monceaux, Monchy-Humières, Monchy-Saint-Éloi, Mondescourt, Monneville, Montagny-en-Vexin, Montagny-Sainte-Félicité, Montataire, Montchevreuil, Montépilloy, Montgérain, Montiers, Montjavoult, Mont-l'Évêque, Montlognon, Montmacq, Montmartin, Montreuil-sur-Brêche, Montreuil-sur-Thérain, Monts, Morangles, Morienval, Morlincourt, Mortefontaine, Mortefontaine-en-Thelle, Mortemer, Mory-Montcrux, Mouchy-le-Châtel, Moulin-sous-Touvent, Mouy, Moyenneville, Moyvillers, Muidorge, Muirancourt, Nampcel, Nanteuil-le-Haudouin, Néry, Neufvy-sur-Aronde, Neuilly-en-Thelle, Neuilly-sous-Clermont, Neuville-Bosc, Nivillers, Noailles, Nogent-sur-Oise, Nointel, Noirémont, Noroy, Nourard-le-Franc, Novillers, Noyers-Saint-Martin, Noyon, Offoy, Ognes, Ognolles, Ormoy-le-Davien, Ormoy-Villers, Oroër, Orrouy, Orry-la-Ville, Orvillers-Sorel, Oudeuil, Oursel-Maison, Paillart, Parnes, Passel, Péroy-les-Gombries, Pierrefonds, Pimprez, Pisseleu, Plailly, Plainval, Plainville, Plessis-de-Roye, Ponchon, Pontarmé, Pont-l'Évêque, Pontoise-lès-Noyon, Pontpoint, Pont-Sainte-Maxence, Porcheux, Porquéricourt, Pouilly, Précy-sur-Oise, Prévillers, Pronleroy, Puiseux-le-Hauberger, Puits-la-Vallée, Quesmy, Quinquempoix, Rantigny, Raray, Ravenel, Réez-Fosse-Martin, Reilly, Rémécourt, Rémérangles, Remy, Ressons-sur-Matz, Rethondes, Reuil-sur-Brêche, Rhuis, Ribécourt-Dreslincourt,

Ricquebourg, Rieux, Rivecourt, Roberval, Rochy-Condé, Rocquemont, Rocquencourt, Rosières, Rosoy, Rotangy, Rousseloy, Rouville, Rouvillers, Rouvroy-les-Merles, Royaucourt, Roye-sur-Matz, Rully, Russy-Bémont, Sacy-le-Grand, Sacy-le-Petit, Sains-Morainvillers, Saint-André-Farivillers, Saint-Aubin-sous-Erquery, Saint-Crépin-aux-Bois, Saint-Crépin-Ibouvillers, Sainte-Eusoye, Sainte-Geneviève, Saint-Étienne-Roilaye, Saint-Félix, Saintines, Saint-Jean-aux-Bois, Saint-Just-en-Chaussée, Saint-Léger-aux-Bois, Saint-Léger-en-Bray, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Martin-aux-Bois, Saint-Martin-le-Nœud, Saint-Martin-Longueau, Saint-Maximin, Saint-Omer-en-Chaussée, Saint-Pierre-lès-Bitry, Saint-Remy-en-l'Eau, Saint-Sauveur, Saint-Sulpice, Saint-Vaast-de-Longmont, Saint-Vaast-lès-Mello, Salency, Sarnois, Sempigny, Senlis, Senots, Serans, Sérévillers, Sérifontaine, Sermaize, Séry-Magneval, Silly-le-Long, Silly-Tillard, Solente, Sommereux, Suzoy, Tartigny, Therdonne, Thibivillers, Thiers-sur-Thève, Thiescourt, Thieux, Thiverny, Thourotte, Thury-en-Valois, Thury-sous-Clermont, Tillé, Tourly, Tracy-le-Mont, Tracy-le-Val, Tricot, Trie-Château, Trie-la-Ville, Troissereux, Trosly-Breuil, Troussencourt, Trumilly, Ully-Saint-Georges, Valdampierre, Valescourt, Vandélicourt, Varesnes, Vauchelles, Vauciennes, Vaudancourt, Vaumoise, Velennes, Vendeuil-Caply, Venette, Verberie, Verderel-lès-Sauqueuse, Verderonne, Verneuil-en-Halatte, Versigny, Ver-sur-Launette, Vez, Viefvillers, Vieux-Moulin, Vignemont, Ville, Villeneuve-les-Sablons, Villeneuve-sur-Verberie, Villers-Saint-Frambourg-Ognon, Villers-Saint-Genest, Villers-Saint-Paul, Villers-Saint-Sépulcre, Villers-sous-Saint-Leu, Villers-sur-Coudun, Villers-Vicomte, Villeselve, Vineuil-Saint-Firmin, Wacquemoulin, Warluis, Wavignies, Welles-Pérennes

Département de la Somme (80) :

Communes incluses en totalité :

Abbeville, Acheux-en-Amiénois, Acheux-en-Vimeu, Agenville, Agenvillers, Aigneville, Ailly-le-Haut-Clocher, Ailly-sur-Noye, Ailly-sur-Somme, Airaines, Albert, Allery, Allonville, Amiens, Andainville, Andechy, Argœuves, Arguel, Armancourt, Arquèves, Arvillers, Assainvillers, Aubercourt, Aubigny, Aubvillers, Auchonvillers, Aumâtre, Aumont, Autheux, Authie, Authieule, Authuille, Avelesges, Aveluy, Avesnes-Chaussoy, Ayencourt, Bacouel-sur-Selle, Bailleul, Baizieux, Balâtre, Barly, Bavelincourt, Bayencourt, Béalcourt, Beaucamps-le-Jeune, Beaucamps-le-Vieux, Beaucourt-en-Santerre, Beaucourt-sur-l'Ancre, Beaucourt-sur-l'Hallue, Beaufort-en-Santerre, Beaumetz, Beaumont-Hamel, Beauquesne, Beauval, Bécordel-Bécourt, Becquigny, Béhen, Béhencourt, Bellancourt, Belleuse, Belloy-Saint-Léonard, Belloy-sur-Somme, Bergicourt, Bermesnil, Bernâtre, Bernaville, Berneuil, Bertangles, Berteaucourt-les-Dames, Berteaucourt-lès-Thennes, Bertrancourt, Bettembos, Bettencourt-Rivière, Bettencourt-Saint-Ouen, Beuvraignes, Biarre, Biencourt, Billancourt, Blangy-sous-Poix, Blangy-Tronville, Boisbergues, Bonnay, Bonneville, Bosquel, Bouchoir, Bouchon, Bougainville, Bouillancourt-la-Bataille, Bouquemaison, Bourdon, Boussicourt, Bouzincourt, Bovelles, Boves, Braches, Brailly-Cornehotte, Brassy, Bray-lès-Mareuil, Breilly, Bresle, Breuil, Briquemesnil-Floxicourt, Brocourt, Brouchy, Brucamps, Buigny-l'Abbé, Buigny-Saint-Maclou, Buire-sur-l'Ancre, Bus-la-Mésière, Bus-lès-Artois, Bussus-Bussuel, Bussy-lès-Daours, Bussy-lès-Poix, Buverchy, Cachy, Cagny, Cahon, Caix, Cambron, Camon, Camps-en-Amiénois, Canaples, Canchy, Candas, Cannessières, Cantigny, Caours, Cardonnette, Carrépuis, Caulières, Cavillon, Cayeux-en-Santerre, Cerisy, Cerisy-Buleux, Champien, Chaussoy-Epagny, Chépy, Chirmont, Citerne, Clairy-Saulchoix, Cocquerel, Coigneux, Coisy, Colincamps, Condé-Folie, Contalmaison, Contay, Conteville, Contre, Conty, Corbie, Cottenchy, Coullemelle, Coulonvillers, Courcelette, Courcelles-au-Bois, Courcelles-sous-Moyencourt, Courcelles-sous-Thoix, Courtemanche, Cramont, Cressy-Omencourt, Creuse, Croixrault, Crouy-Saint-Pierre, Damery, Dancourt-Popincourt, Daours, Davenescourt, Démuin, Dernancourt, Domart-en-Ponthieu, Domart-sur-la-Luce, Domesmont, Domléger-Longvillers, Dommartin, Domqueur, Domvast, Doudelainville, Doullens, Dreuil-lès-Amiens, Dromesnil, Drucat, Dury, Eaucourt-sur-Somme, Englebelmer, Épagne-Épagnette, Épaumesnil, Épécamps, Éplessier, Eppeville, Équennes-Éramecourt, Erches, Ercheu, Ercourt, Ergnies, Érondelle, Esclainvillers, Esmery-Hallon, Essertaux, Estrées-sur-Noye,Ételfay, Étréjust, Famechon, Faverolles, Ferrières, Fescamps, Fieffes-Montrelet, Fienvillers, Fignières, Flers-sur-Noye, Flesselles, Fleury, Flixecourt, Fluy, Folies, Folleville, Fontaine-le-Sec, Fontaine-sous-Montdidier, Fontaine-sur-Somme, Forceville, Forceville-en-Vimeu, Fossemanant, Foucaucourt-Hors-Nesle, Fouencamps, Fouilloy, Fourdrinoy, Framicourt, Francières, Franleu, Franqueville, Fransu, Fransures, Franvillers, Fréchencourt,

Frémontiers, Fresnes-Tilloloy, Fresneville, Fresnoy-Andainville, Fresnoy-au-Val, Fresnoy-en-Chaussée, Fresnoy-lès-Roye, Frettecuisse, Fricamps, Frohen-sur-Authie, Frucourt, Gapennes, Gentelles, Gézaincourt, Glisy, Gorenflos, Gorges, Goyencourt, Grandcourt, Grand-Laviers, Gratibus, Grattepanche, Grébault-Mesnil, Grivesnes, Grivillers, Grouches-Luchuel, Gruny, Guerbigny, Gueschart, Guignemicourt, Guillaucourt, Guizancourt, Guyencourt-sur-Noye, Hailles, Hallencourt, Hallivillers, Halloy-lès-Pernois, Hamelet, Hangard, Hangest-en-Santerre, Hangest-sur-Somme, Harponville, Hautvillers-Ouville, Havernas, Hébécourt, Hédauville, Heilly, Hem-Hardinval, Hénencourt, Hérissart, Hescamps, Heucourt-Croquoison, Heuzecourt, Hiermont, Hombleux, Hornoy-le-Bourg, Huchenneville, Huppy, Ignaucourt, Inval-Boiron, Jumel, La Chaussée-Tirancourt, La Faloise, La Neuville-Sire-Bernard, La Vicogne, Laboissière-en-Santerre, Lachapelle, Lafresguimont-Saint-Martin, Lahoussoye, Laleu, Lamaronde, Lamotte-Brebière, Lamotte-Buleux, Lamotte-Warfusée, Lanches-Saint-Hilaire, Languevoisin-Quiquery, Laucourt, Laviéville, Lawarde-Mauger-l'Hortoy, Le Cardonnois, Le Hamel, Le Mazis, Le Meillard, Le Mesge, Le Plessier-Rozainvillers, Le Quesne, Le Quesnel, Le Translay, Léalvillers, L'Échelle-Saint-Aurin, L'Étoile, Liercourt, Lignières, Lignières-Châtelain, Lignières-en-Vimeu, Limeux, Liomer, Long, Longpré-les-Corps-Saints, Longueau, Longuevillette, Louvencourt, Louvrechy, Lucheux, Mailly-Maillet, Mailly-Raineval, Maisnières, Maison-Ponthieu, Maison-Roland, Maizicourt, Malpart, Marcelcave, Marché-Allouarde, Marestmontiers, Mareuil-Caubert, Marieux, Marlers, Marquivillers, Martainneville, Méaulte, Meigneux, Méréaucourt, Mérélessart, Méricourt-en-Vimeu, Méricourt-l'Abbé, Mesnil-Domqueur, Mesnil-Martinsart, Mesnil-Saint-Georges, Métigny, Mézerolles, Mézières-en-Santerre, Miannay, Millencourt, Millencourt-en-Ponthieu, Mirvaux, Molliens-au-Bois, Molliens-Dreuil, Mons-Boubert, Monsures, Montagne-Fayel, Montdidier, Montigny-les-Jongleurs, Montigny-sur-l'Hallue, Montonvillers, Moreuil, Morisel, Morvillers-Saint-Saturnin, Mouflers, Mouflières, Moyencourt, Moyencourt-lès-Poix, Moyenneville, Muille-Villette, Namps-Maisnil, Nampty, Naours, Neufmoulin, Neuilly-l'Hôpital, Neuville-au-Bois, Neuville-Coppegueule, Neuvillette, Noyelles-en-Chaussée, Occoches, Ô-de-Selle, Offignies, Oisemont, Oissy, Oneux, Oresmaux, Outrebois, Ovillers-la-Boisselle, Pernois, Picquigny, Piennes-Onvillers, Pierregot, Pissy, Plachy-Buyon, Poix-de-Picardie, Pont-de-Metz, Pont-Noyelles, Pont-Remy, Port-le-Grand, Poulainville, Pozières, Prouville, Prouzel, Puchevillers, Querrieu, Quesnoy-le-Montant, Quesnoy-sur-Airaines, Quevauvillers, Quiry-le-Sec, Raincheval, Rainneville, Ramburelles, Rambures, Remaisnil, Remaugies, Remiencourt, Rethonvillers, Revelles, Ribeaucourt, Ribemont-sur-Ancre, Riencourt, Rivery, Rogy, Roiglise, Rollot, Rouvrel, Roye, Rubempré, Rubescourt, Rumigny, Saigneville, Sailly-Flibeaucourt, Sailly-Laurette, Sailly-le-Sec, Sains-en-Amiénois, Saint-Acheul, Saint-Aubin-Montenoy, Saint-Aubin-Rivière, Sainte-Segrée, Saint-Fuscien, Saint-Gratien, Saint-Léger-lès-Authie, Saint-Léger-lès-Domart, Saint-Mard, Saint-Maulvis, Saint-Maxent, Saint-Ouen, Saint-Riquier, Saint-Sauflieu, Saint-Sauveur, Saint-Vaast-en-Chaussée, Saisseval, Saleux, Salouël, Saulchoy-sous-Poix, Sauvillers-Mongival, Saveuse, Senarpont, Senlis-le-Sec, Sentelie, Seux, Sorel-en-Vimeu, Soues, Sourdon, Surcamps, Tailly, Talmas, Terramesnil, Thennes, Thézy-Glimont, Thiepval, Thieulloy-l'Abbaye, Thieulloy-la-Ville, Thièvres, Thoix, Thory, Tilloloy, Tœufles, Tours-en-Vimeu, Toutencourt, Treux, Trois-Rivières, Vadencourt, Vaire-sous-Corbie, Valines, Varennes, Vauchelles-lès-Authie, Vauchelles-lès-Domart, Vauchelles-les-Quesnoy, Vaux-en-Amiénois, Vaux-Marquenneville, Vaux-sur-Somme, Vecquemont, Velennes, Vergies, Verpillières, Vers-sur-Selle, Vignacourt, Ville-le-Marclet, Villeroy, Villers-aux-Érables, Villers-Bocage, Villers-Bretonneux, Villers-Campsart, Villers-lès-Roye, Villers-sous-Ailly, Villers-Tournelle, Ville-sur-Ancre, Vismes, Vraignes-lès-Hornoy, Wargnies, Warloy-Baillon, Warlus, Warsy, Wiencourt-l'Équipée, Wiry-au-Mont, Woirel, Yaucourt-Bussus, Yonval, Yvrench, Yvrencheux, Yzeux

Département du Pas-de-Calais (62) :

Communes incluses en totalité :

Amplier, Bienvillers-au-Bois, Couin, Famechon, Foncquevillers, Gaudiempré, Gommecourt, Grincourt-lès-Pas, Halloy, Hébuterne, Hénu, Mondicourt, Orville, Pas-en-Artois, Pommera, Puisieux, Sailly-au-Bois, Saint-Amand, Sarton, Souastre, Thièvres, Warlincourt-lès-Pas

Département du Val d'Oise (95) :

Communes incluses en totalité :

Asnières-sur-Oise, Bruyères-sur-Oise, Chaumontel, Fosses, Luzarches, Marly-la-Ville, Saint-Witz, Seugy, Survilliers, Vémars, Viarmes

INSTITUT NATIONAL DE L'ORIGINE ET DE LA QUALITÉ

AIRE GEOGRAPHIQUE
Projet IGP "Miel de Tilleul de Picardie"





Légende

- Routes principales
- Préfectures
- Sous-Préfectures
- Limites départementales
- Aire géographique : Projet IGP "Miel de Tilleul de Picardie"

Sources : ADMIN-EXPRESS COG 2023, IGN, INAO, septembre 2023

4) ÉLÉMENTS PROUVANT QUE LE PRODUIT EST ORIGINAIRE DE L'AIRE DELIMITEE

4.1. Identification des opérateurs

Tout opérateur intervenant dans les conditions de production et de conditionnement du « Miel de tilleul de Picardie » est tenu de remplir une déclaration d'identification (DI). La déclaration d'identification devra être adressée au groupement, en vue de son habilitation qui doit intervenir avant le début de l'activité concernée.

4.2. Déclaration des opérateurs

Préalablement au positionnement de ses ruchers, l'apiculteur communique au groupement l'emplacement géographique des ruchers. En complément, le nombre de ruches ainsi que leurs numéros (ou tout autre système contrôlable permettant l'identification de chaque ruche) seront communiqués au groupement sous 15 jours après leur positionnement.

Par ailleurs, en fin de récolte de « Miel de tilleul de Picardie » et avant le 30 août, les apiculteurs envoient au groupement une déclaration d'intention de revendication en IGP, comportant les quantités récoltées et les quantités destinées à la commercialisation en IGP.

4.3. Traçabilité des produits

Le système de traçabilité permet d'identifier le producteur habilité et le produit, tout au long du processus d'élaboration des miels. Cette traçabilité repose sur les éléments suivants :

Étapes	Éléments de traçabilité	Documents associés
Identification des opérateurs de l'IGP	Nom, adresse, nombre de ruches, adresse de la miellerie et du siège de l'exploitation	- Déclaration d'identification - Registre d'élevage
Emplacement des ruchers	Attribution d'un nom de rucher par lieu d'emplacement = nombre de ruches en production, numéro en façade du corps de chaque ruche, ou tout autre système contrôlable permettant l'identification de chaque ruche.	- Déclaration préalable de ruchers - Registre d'élevage
Récolte des hausses et extraction du miel	Attribution d'un numéro de lot, date d'extraction, quantité et nom du rucher	- Cahier de miellerie
Stockage	Numéro de lot	- Cahier de miellerie
Conditionnement	Numéro de lot ou date de mise en pot Attribution de la DDM	- Cahier de miellerie
Vente : - Exploitation apicole - Conditionneur	Numéro de lot ou date de mise en pot Quantité et identité des exploitations apicoles	- Cahier de miellerie - Registre des entrées et sorties

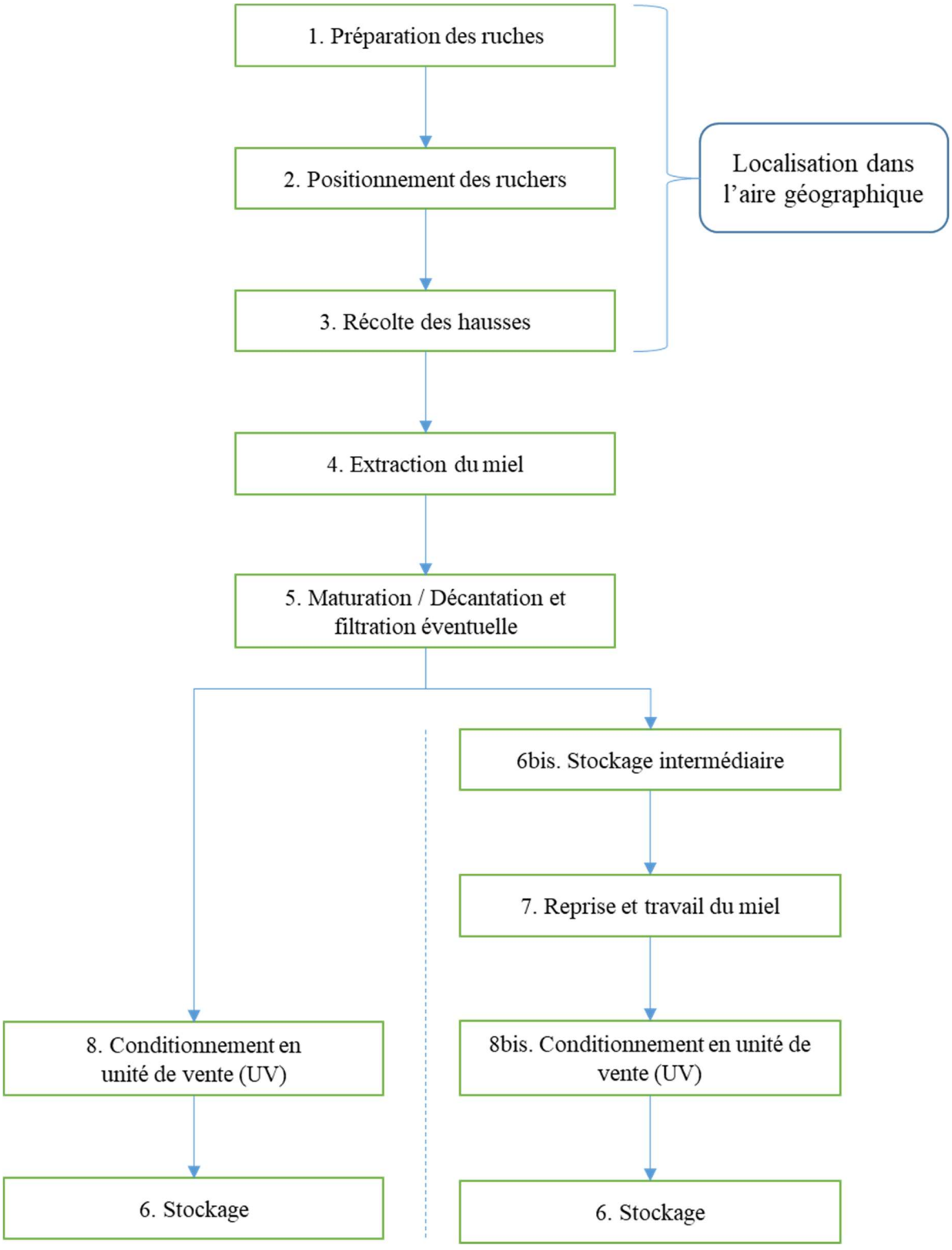
La traçabilité ascendante et descendante du produit est maîtrisée grâce à l'identification des emplacements, du miel extrait et des différents contenants à l'aide du cahier de miellerie et des numéros de lot.

Le cahier de miellerie est mis à disposition par le groupement auprès des opérateurs afin de centraliser les enregistrements et le suivi de la traçabilité tout au long du processus de production à partir de la récolte des hausses jusqu'à la vente.

5) DESCRIPTION DE LA MÉTHODE D'OBTENTION

La production de « Miel de tilleul de Picardie » se décline en plusieurs étapes.

5.1. Schéma des étapes



Étape 1 : Préparation des ruches

Nourrissage des abeilles : Les abeilles ne doivent recevoir aucune nourriture à l'exception du miel à partir du 30 avril.

L'état des ruches au moment de leur dépôt doit respecter les exigences suivantes :

- En cas de traitements pour limiter l'usure du bois des ruches, l'humidité et les attaques de Xylophages, les produits utilisés doivent être adaptés à la production de miel et non toxiques pour les abeilles.
- Lors de leur renouvellement, les cadres devront être munis de cire gaufrée issue de cire d'opercule en cas d'achat, ou issue de cire d'opercule de l'exploitation.

Étape 2 : Emplacement des ruchers

L'emplacement du rucher (ensemble de ruches) doit permettre aux abeilles de butiner les fleurs de tilleuls pendant la période de floraison avant le 31 juillet.

Un déplacement des ruchers peut être effectué à plusieurs reprises au sein de l'aire géographique (transhumance) pour les disposer dans un lieu où il y a présence de *Tilia sp*,.

Étape 3 : Récolte des hausses

Cette étape consiste à récupérer les hausses remplies de miel directement sur l'emplacement.

Le transport des hausses se fait de manière à ce qu'elles soient protégées des éléments extérieurs. Les hausses sont ainsi acheminées vers le lieu d'extraction du miel, la miellerie.

L'usage des répulsifs chimiques pour chasser les abeilles est interdit. Pour la production de fumée, seuls les combustibles d'origine végétale sont autorisés.

Étape 4 : Extraction du miel

L'étape d'extraction débute par la désoperculation des cadres.
Elle peut être effectuée de manière manuelle ou mécanique.
Ensuite, l'extraction du miel se fait par centrifugation dans un extracteur.

A la sortie de l'extraction, le taux d'hydroxyméthylfurfural (HMF) ne doit pas dépasser 10 mg/kg, ceci afin de ne pas dépasser la limite légale en fin de DDM.
La teneur en eau doit être inférieure ou égale à 18%.

Étape 5 : Maturation/Décantation et filtration éventuelle

Le miel est conservé en maturateur ou en fût alimentaire, afin d'opérer une décantation, favorisant la remontée de particules ou débris plus fins et des bulles d'air provenant du procédé de brassage du produit pendant l'extraction.

Une filtration avec des tamis peut avoir lieu pour retirer les particules de cire d'abeilles les plus grossières

L'ultrafiltration est interdite.

Étape 6/6bis : Stockage ou stockage intermédiaire avant commercialisation

Qu'il s'agisse d'un stockage dans son conditionnement final réalisé directement après décantation/maturation ou d'un stockage dans un conditionnement intermédiaire en seau alimentaire, fût alimentaire ou maturateur, le stockage est réalisé à l'abri de la lumière.

La durée de vie du « Miel de tilleul de Picardie » étant également impactée par les conditions de stockage, les dates de durabilité minimales seront fixées selon les températures de stockage :

Type d'installation de stockage à l'abri de la lumière	*Date de Durabilité Minimale (DDM) à compter de la date d'extraction du « Miel de tilleul de Picardie »*
Local ≤ 15°C	36 mois
Local à température ambiante	24 mois

Étape 7 : Reprise et travail du miel (facultatifs)

Avant le conditionnement, lorsque le miel a été conservé en maturateur, en fût ou seau, il est nécessaire d'effectuer une reprise du miel qui a débuté sa cristallisation, afin de faciliter l'écoulement. Seules sont admises les méthodes de reprise du miel par procédé mécanique.

En cas de chauffage du miel, celui-ci doit être équipé d'un thermostat et ne pas porter atteinte à la qualité du miel. Afin de rendre une cristallisation crémeuse, un défigeage, un malaxage et/ou un ensemencement est possible. Les procédés de chauffage à feu nu ou par vapeur directe sont interdits.

Afin de favoriser la qualité de la texture cristallisée du « Miel de tilleul de Picardie », un ensemencement est possible, dans la limite de 1%, ou une cristallisation dirigée. L'opérateur tiendra un enregistrement de la composition de ses ensemencements.

Étape 8/8bis : Conditionnement

Le miel de tilleul de Picardie peut-être conditionné dans tous types de contenants et matériaux aptes au contact alimentaire. Le conditionnement peut être réalisé en dehors de l'aire géographique.

Dans le cas du miel à destination des grossistes ou des conditionneurs, il ne sera utilisé que des contenants vracs hermétiques, propres et en bon état ne portant pas atteinte aux qualités intrinsèques du « Miel de tilleul de Picardie ».

6) ÉLÉMENTS JUSTIFIANT LE LIEN AVEC L'AIRE GÉOGRAPHIQUE

Le lien à l'origine est fondé sur la qualité spécifique du « Miel de tilleul de Picardie » et sa réputation.

6.1. Spécificités de l'aire géographique

Facteurs naturels

La Picardie appartient à la partie Nord du bassin sédimentaire de Paris qui comprend deux entités géologiques majeures :

- L'affleurement de l'auréole du Crétacé supérieur, sous un faciès de craie largement développé sur les territoires de la Somme, du nord de l'Aisne et de l'ouest de l'Oise,
- L'affleurement des sédiments du Tertiaire (sables et argiles de l'Eocène principalement) déposés sur le substrat crayeux au sud de l'Aisne et à l'est de l'Oise.

Le relief est peu contrasté, étant principalement constitué de plateaux entrecoupés de vallées. L'altitude varie du niveau de la mer à l'Ouest jusque 285 m à l'Est près des Ardennes. Les seuls reliefs viennent des flancs de

vallées (Somme, Oise, Aisne, Ailette) ou des versants des quelques buttes témoins. Les paysages plus vallonnés comme la Picardie Verte présente un réseau secondaire de nombreux petits ruisseaux.

Le climat en Picardie est de type océanique frais avec un gradient de continentalité vers l'Est. Les précipitations sont bien réparties : l'humidité relative est en moyenne de 75 % pendant la saison de végétation et 80 % sur l'année. Les conditions climatiques sont ainsi favorables aux peuplements de feuillus qui ont besoin humidité.

La Picardie possède un important ensemble forestier dont de prestigieuses forêts domaniales. La surface boisée représente 17 % du territoire de Picardie : l'Oise en possède 21 % pour 126 000 ha de forêt, l'Aisne 19 % pour 139 000 ha et la Somme 9 % pour 56 000 ha.

Les zones boisées sont inégalement réparties sur le territoire, de grands massifs boisés sont situés dans la moitié sud sur les plateaux tertiaires du bassin parisien. Le Parc Naturel Régional de l'Oise-Pays de France sur la rive gauche de l'Oise couvre 60 000 ha dont 20 000 ha de forêts et inclut les forêts d'Halatte, d'Ermenonville, de Chaalis, de Chantilly et des forêts communales. La surface des forêts de production s'élève à 213 000 ha.

Le tilleul représente 3,2 % du stock régional (1,8 Mm^3 en 2013 et 8,29 millions d'arbres)[1]. Les données du Centre Régional de la Propriété Forestière font état du positionnement des tilleuls comme la 8ème essence par ordre d'importance en Picardie. C'est une essence répertoriée dans les stations forestières en mélange avec des châtaigniers et robiniers, mais les tilleuls restent prépondérants et sont estimés à une surface de 7 600 hectares.

Le tilleul à petites feuilles *(Tilia cordata)* représente l'espèce la plus importante en Picardie par rapport au tilleul à grandes feuilles *(Tilia platyphyllos)*. Il se distingue par la forme de ses feuilles et a une capacité mellifère différente. Le tilleul à petites feuilles permet une production de plus de 500 kg de nectar à l'hectare et d'environ 200 kg pour le tilleul à grandes feuilles.

- Le Tilia cordata est une essence spontanée et sauvage, très abondante dans les forêts picardes, les arbres sont à pleine maturité, c'est une bonne espèce accompagnatrice des autres feuillus.
- Le Tilia platyphyllos est une essence plus orientée vers des usages sylvicoles dans les stations forestières.

Facteurs humains

Le *Dictionnaire portatif du commerce* de 1770 cite le « miel jaune de Picardie » parmi ceux d'autres régions méritant quelques distinctions.

La vocation de producteur de miel de la Picardie est confirmée dans les *Tableaux du maximum* de plusieurs villes du territoire qui avaient inscrit le miel parmi les produits de première nécessité dont le prix était fixé. On y trouve « le miel de pays » à Laon, le « miel bâtard du district » et le « miel blanc » à Soissons, le « miel jaune » et le « miel citrin » à Clermont et Montdidier : autant d'indications qui montrent l'activité apicole sous l'Ancien Régime[2].

Au XIX^{ème} siècle, un rapport sur *Les primes d'honneur dans les concours régionaux en 1866* dans l'Aisne précise qu'il y avait 43 985 ruches en activité et en 1869, le rapport de *Primes d'honneur* dans l'Oise recense 36 297 ruches dans le département. Dans la Somme, Paul Joanne annonce en 1905 que *« les ruches tendent à se développer, par les efforts d'un certain nombre d'apiculteurs, réunis en société à Amiens »*.

La forte présence du Tilia cordata dans les forêts de Picardie n'existe nulle part ailleurs en France. La présence de tilleuls en Picardie a été recensée avant 1990[3], c'est une essence spontanée de Picardie, on parle de tilleuls sauvages. Le tilleul a d'ailleurs donné son nom à de nombreux lieux-dits : « Les Tilleuls », « Petit Tilleux » ou encore « La loge Tilly », « Montilloy », « Thieux », « Tilloy ». L'étymologie de Chantilly vient du latin *« campus tiliae »* qui signifie « champs de tilleuls ».

L'abondance de tilleuls s'explique surtout par le fait que les forêts ont pendant longtemps été administrées par les gardes forestiers selon la technique de « Taillis sous futaie » pour maintenir deux niveaux de végétation bien marqués.

La transhumance est la migration par le transport des ruches (rucher) d'une région florale à une autre. Les abeilles disposent de réserves nutritives suffisantes durant toute la saison. Les plantes butinées sont parfaitement pollinisées et, le cas échéant, les récoltes seront abondantes. Les miels récoltés seront d'une grande qualité gustative.

Les transhumances sont réalisées entre juin et juillet juste avant la floraison des tilleuls : les apiculteurs posent les ruches le temps de la floraison, puis récoltent le miel de tilleul à la fin de la floraison pour assurer sa pureté. L'expérience des apiculteurs conduit à constater que la présence de tilleuls est une condition nécessaire mais pas forcément suffisante. Pour obtenir un miel de tilleul, il est important de ne pas avoir une abondance de certaines autres essences en pleine floraison et qui viendraient impacter les caractéristiques spécifiques attendues du tilleul. Cela nécessite une bonne connaissance des stations forestières où le tilleul est fortement représenté. De plus, les forêts picardes sont en grande partie domaniales, il existe également des forêts communales et privées accessibles aux apiculteurs.

6.2. Spécificités du produit

Le « Miel de tilleul de Picardie » est un miel monofloral produit par les abeilles essentiellement à partir du nectar des fleurs de tilleul (*Tilia sp).* Le « Miel de tilleul de Picardie » présente les caractéristiques organoleptiques suivantes :

- Texture : homogène, liquide ou cristallisée
- Odeur : végétale avec des notes fraîches mentholées d'intensité moyenne à forte
- Saveur : mentholée et rafraîchissante, ou pharmaceutique, astringente, sucrosité moyenne, acidité moyenne
- Persistance en bouche : moyenne à forte

6.3. Lien causal

L'aire géographique reprend les zones topographiques des grands ensembles forestiers qui présentent des conditions pédologiques et climatiques adaptées aux tilleuls et contiennent des peuplements spontanés de tilleuls.

Le tilleul a la caractéristique d'avoir une souche qui reprend vite : si on coupe un arbre, une dizaine de tiges peuvent rejeter, cette multiplication s'explique par les conditions pédologiques idéales pour le tilleul en Picardie et de bonnes conditions d'humidité. Le tilleul résiste à la chaleur et à la sécheresse même si cela peut impacter sa floraison. De plus, sa persistance dans le temps est due au fait que c'est un arbre particulièrement résistant aux maladies.

Les usages et l'expérience des apiculteurs permettent le positionnement des ruchers dans des zones où il y a une forte présence de tilleuls, mais de manière à ne pas avoir de mélange avec d'autres essences, et ainsi permettre une distinction organoleptique du « Miel de tilleul de Picardie », avec sa teinte claire et son goût frais et mentholé, par rapport aux autres miels de tilleul qui auront un aspect plus foncé avec un léger goût de caramel lié à leur origine (nectar de fleurs et miellat conjugués).

La spécificité du « Miel de tilleul de Picardie » est liée à la typicité du tilleul, et plus particulièrement de la fleur de tilleul. Il s'agit d'une fleur reconnue depuis tout temps comme ayant des vertus médicinales apaisantes et tranquillisantes. Une ordonnance du roi imposait la plantation de tilleuls aux alentours des hôpitaux pour les utiliser de manière médicale. Le tilleul à petites feuilles a été référencé comme une plante médicinale de Picardie[4].

Par ailleurs, la démarche de valorisation du « Miel de tilleul de Picardie » a été initiée collectivement et a débuté en 2000 grâce à la création de l'APPNP (Apiculteurs Professionnels en Pays Nord-Picardie) devenue ADA Hauts-de-France (Association de Développement Apicole) et à la forte mobilisation des acteurs du territoire tels que la Chambre d'Agriculture. Les nombreuses actions menées ont permis de développer la notoriété du « Miel de tilleul de Picardie ». Le produit est reconnu et mis en œuvre par des restaurateurs prestigieux. Il est très régulièrement médaillé au Concours Général Agricole organisé dans le cadre du Salon International de l'Agriculture à Paris, il a notamment reçu le Prix d'excellence en 2015.

Le « Miel de tilleul de Picardie » est également valorisé par le Parc Naturel Régional Oise - Pays de France, qui précise dans ses brochures touristiques les usages apicoles des tilleuls et présente le « Miel de tilleul de Picardie » comme un produit emblématique issu des forêts du territoire.

Avec un engagement en hausse depuis plusieurs années, la filière du « Miel de tilleul de Picardie » concerne une quinzaine d'apiculteurs en 2018 pour une production de 35 tonnes.

1 IFN (Inventaire Forestier National) 2011
2 *Inventaire du patrimoine culinaire de la Picardie* – Conseil National des Arts Culinaires 1999
3 Conservatoire Botanique de Bailleul : recensement des espèces avant et/ou à partir de 1990
4 Docteur Caussin 1907 *« Les plantes médicinales de la Picardie »*

7) RÉFÉRENCES CONCERNANT LA STRUCTURE DE CONTRÔLE

Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)

Adresse : Arborial – 12, rue Rol Tanguy
TSA 30003 – 93555 Montreuil-sous-Bois cedex
Téléphone : (33) (0)1 73 30 38 00
Fax : (33) (0)1 73 30 38 04
Courriel : info@inao.gouv.fr

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)

Adresse : 59 boulevard Vincent Auriol - 75703 Paris Cedex 13
Tél : 01 44 97 17 17
Fax : 01 44 97 30 37
La DGCCRF est une Direction du ministère chargé de l'économie.

Conformément aux dispositions de l'article 37 du règlement (UE) n°1151/2012, la vérification du respect du cahier des charges, avant la mise sur le marché, est assurée par un organisme de certification de produits dont le nom et les coordonnées sont accessibles sur le site Internet de l'INAO et sur la base de données de la Commission européenne.

8) ÉLÉMENTS SPÉCIFIQUES DE L'ÉTIQUETAGE

Outre les mentions obligatoires prévues par la réglementation relative à l'étiquetage et à la présentation des denrées alimentaires, l'étiquetage comporte :

- La dénomination enregistrée du produit « Miel de tilleul de Picardie » ;
- Le symbole IGP de l'Union européenne.

9) EXIGENCES NATIONALES

Points principaux à contrôler et leurs méthodes d'évaluation :

ETAPE	POINT A CONTROLER	METHODES D'EVALUATION
Installation des ruches sur la zone de production	Lieu d'implantation des ruches Implantation dans la zone IGP	Contrôle documentaire et visuel : – Déclaration annuelle d'installation des ruchers – Registre d'élevage
Caractéristiques du produit	Caractéristique pollinique	Contrôle documentaire et Analytique
	Conductivité électrique	Contrôle documentaire et Analytique
	Teneur en eau du miel (après extraction) Taux d'humidité ≤ 18 %	Contrôle documentaire et Analytique
	Teneur en HMF (en sortie de l'extraction) ≤ 10 mg / kg	Contrôle documentaire et Analytique
	Caractéristiques organoleptiques du miel	Examen organoleptique